

Les Atouts

Le nouveau Règlement (UE) 2016/425 concernant les Équipements de Protection Individuelle a été voté au Parlement Européen le 9 Mars 2016 et abroge la Directive 89/686/CEE à partir du 21 Avril 2018.

Nouveau Règlement Européen 2016/425 !



Nouveau
Règlement Européen
2016/425

Ce nouveau Règlement apporte beaucoup plus de transparence et d'information concernant le fabricant, le lieu et la date de production, le marquage, l'utilisation et l'entretien, et la Déclaration de Conformité de l'EPI.

Weltek travaille avec ses centres de certification partenaires Dekra, ECS, DIN CERTCO et Apave pour mettre à jour l'homologation de l'ensemble de ses produits assujettis à ce nouveau Règlement avant la fin de la période de transition portée au 21 Avril 2019.

Vous trouverez ci-dessous le PDF du Règlement dans son intégralité :

